

## Prise de position / Communiqué de presse de la SMPA sur le coronavirus

### The show must go on - Il faut des mesures d'accompagnement

#### Situation actuelle

La SMPA, l'association suisse des organisateurs de concerts, shows et festivals, constate que les pouvoirs publics ont décidé que le coronavirus était plus dangereux pour la santé publique qu'on ne le croyait. La SMPA partage les préoccupations pour la santé de la population. En même temps, nous sommes soulagés que **le signal d'alarme tiré par la branche événementielle soit parvenu aux politiciens et aux autorités.**

Nos sociétaires respectent l'interdiction de manifestations accueillant plus de 1000 personnes, et réalisent les manifestations autorisées en tenant pleinement compte des risques. Les organisateurs apprécient que les autorités cantonales les impliquent dans les évaluations de risques, même si ces évaluations ne sont pas encore établies de manière uniforme d'un canton à l'autre. **Les exigences des autorités sont appliquées de manière responsable lors des événements autorisés.**

Les événements qui sont autorisés se déroulent **normalement**. Le public en profite pleinement, se comporte de manière responsable et s'efforce d'appliquer au mieux les directives de conduite. Les acheteurs de billets qui s'affectent eux-mêmes à un groupe à risque renoncent volontairement à leur participation. Nous pouvons donc l'affirmer : la **responsabilité personnelle** préconisée par les autorités **existe effectivement**.

**La vente de billets pour les événements à venir s'est effondrée** et se trouve actuellement au point mort ou presque en raison de l'énorme incertitude du public.

L'interdiction d'événements accueillant plus de 1000 personnes en vigueur jusqu'au 15 mars 2020, les événements annulés à cette date après évaluation des risques, et les événements annulés pour des raisons connexes à partir du 16 mars 2020 entraînent une perte sèche pour nos membres, alors que les artistes, les salles, les distributeurs de billets et autres fournisseurs et prestataires feront valoir leurs créances à l'encontre des organisateurs. Tous les acomptes – par exemple pour la publicité ou les travaux de planification – doivent néanmoins être versés. Pour les seuls membres de la SMPA – sans compter les innombrables autres organisateurs de taille moyenne et petite – cela entraînera des pertes de plusieurs millions de francs d'ici au 15 mars 2020.

#### Mesures actuelles de la SMPA

Ces derniers jours, la SMPA s'est penchée de près sur le thème du coronavirus. Diverses tables rondes ont été organisées avec les membres et d'autres acteurs du marché. La SMPA poursuit également **des échanges avec d'autres associations de la branche événementielle en Suisse et à l'étranger et consulte divers autres organisateurs d'événements, des billetteries, des artistes et des prestataires de services de la branche.**

Les membres de la SMPA tentent encore de maintenir le « **courant normal** », **et ce malgré les imprévisibles d'une situation qui est tout sauf normale en termes de risque commercial.** Cela signifie que les événements sont réalisés dans le cadre prescrit ou reportés à une date ultérieure. Dans ce cas, les billets achetés restent valables pour la nouvelle date. Pour les événements qui doivent être purement et définitivement annulés en raison de décisions officielles, les billets achetés sont remboursés intégralement. On s'efforce de trouver des solutions à l'amiable avec les autres parties concernées, dans la mesure où leur situation le permet. Car toute la branche est dans le même bateau.

## Demandes de la SMPA

Dans ce contexte, nous souhaiterions que, par rapport aux mesures prises dans les pays voisins et aux autres défis à l'échelle mondiale, les pouvoirs publics adoptent une approche de bon sens quant à la poursuite de l'action. Nous demandons que la branche du « Live Entertainment » soit intégrée dans l'évaluation de la procédure à suivre, et que les mesures supplémentaires (par exemple une éventuelle prorogation de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus) soient assorties **d'un délai de plusieurs jours** pour leur mise en œuvre.

Vu que la majorité des personnes qui participent à nos manifestations n'appartient pas aux tranches d'âge à risque et que la responsabilité personnelle est engagée, nous demandons au Conseil fédéral **de ne renforcer en aucun cas les directives actuelles**. Si, toutefois, l'interdiction des événements devait être prorogée et/ou le nombre limite des participants réduit, nous demandons **que les mesures soient uniformisées au niveau des cantons et que des mesures d'accompagnement soient immédiatement mises en place** pour assurer la survie de la branche.

L'autorisation rapide et non bureaucratique du travail à temps partiel classique est importante, mais elle est loin de suffire. Les dirigeants des sociétés membres de la SMPA en sont généralement aussi **propriétaires** ; ils doivent pouvoir recourir au chômage partiel et aux allocations de chômage. Ces outils doivent aussi s'appliquer aux rapports de travail temporaires et au travail sur appel.

D'autres mesures sont également nécessaires : nous pensons à **un fonds de garantie pour que les acheteurs de billets puissent récupérer une grande partie du prix du billet et pour couvrir les créances justifiées des prestataires concernés**. À cette fin, **un montant forfaitaire par billet vendu** pourrait être alloué à la couverture des frais d'annulation des billetteries et des dépenses déjà engagées. Une autre possibilité serait **d'exempter les billets de la taxe sur la valeur ajoutée jusqu'à nouvel ordre**. La SMPA offre son soutien dans la mise en œuvre de ces mesures.

## Perspectives

Si les mesures prises sont prorogées et/ou renforcées, **c'est l'existence même de la branche de l'évènementielle qui est menacée à terme**. Les organisateurs sont les premiers concernés en raison de leurs obligations envers les artistes, les clients et les prestataires de services. En tant que petites et micro-entreprises, les organisateurs ne peuvent pas supporter longtemps des pertes sèches. Les artistes, les fournisseurs et les prestataires, sans oublier les nombreux travailleurs indépendants de la branche sont également touchés. Cela affecte des milliers d'employés dans toute la Suisse ! Et le cercle s'élargira à l'industrie hôtelière, à la restauration, aux sociétés médiatiques et bien d'autres. **La solidarité au sein de notre branche est déjà engagée, la solidarité externe sera bientôt impérative**.

### Contact :

Christoph Bill, Président, [christoph.bill@smpa.ch](mailto:christoph.bill@smpa.ch), Tel. 062 745 90 60

Stefan Breitenmoser, Gérant, [stefan.breitenmoser@smpa.ch](mailto:stefan.breitenmoser@smpa.ch), Tel. 071 552 20 34

### À propos de la SMPA :

L'association Swiss Music Promoters Association (SMPA) regroupe les principaux organisateurs suisses de concerts, shows et festivals. L'année dernière, ses 43 membres ont organisé quelque 1'900 manifestations dans toutes les régions du pays, attirant 5,5 millions de visiteurs. Nos membres supportent eux-mêmes le risque économique de ces événements ; le soutien public à la culture « pop » est marginal.

L'industrie du divertissement est un facteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places de formation. Nos membres offrent chaque année à environ 23'000 bénévoles une activité de loisir significative lors de leurs manifestations. En plus, la branche a un fort engagement culturel. À cela s'ajoute son engagement en faveur de la Culture : la proportion d'artistes suisses engagés dans des manifestations est en constante augmentation.